

Rapport de l'Hôpital Montfort sur le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement

L'Hôpital Montfort :

Montfort, c'est l'hôpital universitaire francophone de l'Ontario offrant des soins exemplaires centrés sur la personne et sur nos communautés. Montfort est l'un de six hôpitaux au Canada qui : sont des hôpitaux universitaires ; servent une population générale ; ont des lits de soins intensifs, obstétrique, santé mentale, réadaptation et autres soins aigus ; font partie des 50 meilleurs hôpitaux et des 40 principaux hôpitaux de recherche ; et ont plus d'indicateurs au-dessus de la moyenne qu'en dessous selon l'Institut canadien d'information en santé.

Avec la vision d'une francophonie audacieuse pour des communautés en santé et dans le cadre de son Plan stratégique 2024-2028, Montfort vise à : desservir une population grandissante et vieillissante ; accroître les services en français ; renforcer notre responsabilité sociale ; accroître l'impact de l'enseignement et de la recherche ; et innover pour être un milieu convoité.

Reconnu avec la plus haute distinction par Agrément Canada trois fois consécutives, Montfort est le premier hôpital à être désigné hôte francophone à titre d'organisme vedette en pratiques exemplaires (OVPE) par l'Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario.

La loi S-211 :

Depuis le dépôt du dernier rapport, aucun changement significatif n'a été apporté aux pratiques d'approvisionnement de l'Hôpital Montfort en lien avec la Loi S-211, aucun enjeu de conformité n'ayant été identifié dans les pratiques actuelles. Les gabarits des approvisionnements ont été révisés afin d'assurer la conformité. La majorité des achats de fournitures et de biens étant effectuée par l'entremise de contrats de groupe, l'Hôpital Montfort continue de s'appuyer sur les mécanismes de gouvernance et de conformité mis en place par ses principaux regroupements d'achats. Ceux-ci sont responsables d'établir les attentes à l'égard des fournisseurs et d'intégrer, le cas échéant, un libellé contractuel conforme aux exigences législatives applicables, incluant celles prévues à la Loi S-211.

L'Hôpital Montfort a également poursuivi ses échanges avec ses collaborateurs régionaux afin de partager de l'information et de discuter des meilleures pratiques en matière d'approvisionnement responsable. Ces démarches visaient notamment à assurer une compréhension commune des obligations liées à la Loi S-211 et à identifier, de façon continue, des possibilités d'amélioration. À ce jour, ces échanges n'ont pas mené à des changements majeurs aux pratiques en vigueur.

En ce qui concerne la revente de marchandises, les activités de l'Hôpital Montfort demeurent limitées compte tenu de la nature de sa mission et de ses opérations. Celles-ci se restreignent principalement à la vente de lentilles non couvertes par le régime de l'Assurance-santé de l'Ontario (OHIP), à certains équipements de mobilité ainsi qu'à quelques articles de faible valeur.

ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ – SITUATION ACTUELLE :

Structure, activités et chaîne d'approvisionnement :

- L'Hôpital Montfort achète la majorité de ses produits à travers des regroupements d'achats tels qu'HealthPro et MohawkMedbuy;
- Les regroupements d'achats sont responsables de la négociation et de l'administration des ententes contractuelles avec leurs fournisseurs;
- Les achats directs de l'Hôpital Montfort avec les fournisseurs représentent un plus petit pourcentage des dépenses. Les ententes contractuelles avec ces fournisseurs sont basées sur les gabarits de l'Hôpital Montfort;
- L'Hôpital Montfort s'assure, avec son gabarit, d'avoir en place des ententes contractuelles qui obligent les fournisseurs à respecter les lois et règlements applicables.

Politiques et processus de diligence raisonnable en matière de travail forcé et de travail des enfants :

- L'Hôpital Montfort respecte toutes les lois et réglementations du travail applicable, y compris celles relatives au travail des enfants et au travail forcé.
- Nos politiques en matière de main-d'œuvre proscrivent l'emploi de mineurs et veillent à ce que tous les employés soient embauchés volontairement et équitablement.
- L'Hôpital Monfort peut faire appel à des bénévoles d'âge mineur (14 ans et plus) durant la saison estivale pour certaines activités.

Activités et chaîne d'approvisionnement comportant un risque de travail forcé ou de travail des enfants et les mesures prises pour évaluer et gérer ce risque :

- Les regroupements d'achats jouent un rôle essentiel afin de rationaliser et d'optimiser les processus d'approvisionnement, et permettent de bénéficier de l'effet de levier du pouvoir d'achat collectif. Ils sont aussi responsables de la vérification des fournisseurs en procédant à leur évaluation et à la mise en place de meilleures conditions;
- Les différents regroupements d'achats ont mis en place des mesures telles que :
 - Regroupement régional CHSS : une attestation de conformité a été envoyée aux principaux fournisseurs des différentes organisations où ceux-ci ont signé une déclaration de conformité aux exigences énoncées dans la loi S-211 confirmant qu'aucun travail des enfants et/ou travail forcé n'est utilisé dans les activités commerciales et la chaîne d'approvisionnement de l'organisation;
 - HealthPro : le gabarit d'appel d'offres inclut un critère d'évaluation sur l'équité sociale qui demande de l'information quant à la conformité avec la loi S-211 incluant les politiques internes et procédures de l'organisation, les mesures prises et les initiatives futures qui seront mises en place;
 - Mohawk Medbuy : leurs ententes et leurs gabarits d'appel d'offres ont été modifiés afin d'inclure du langage spécifique à la loi S-211;
 - Mohawk Medbuy a formalisé son engagement en faveur du développement durable et des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance à travers la création d'une équipe dédiée. Ce groupe est responsable du développement de programmes visant à assurer la capacité de l'organisation à soutenir les membres en tant que catalyseur d'une chaîne d'approvisionnement cohérente et durable.

Mesures prises pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants :

- Aucune mesure prise pour le moment.

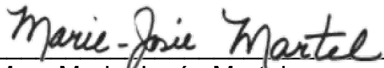
Mesure prise pour remédier à la perte de revenus subie par les familles les plus vulnérables en raison de toute mesure prise pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants :

- Aucune mesure prise pour le moment.

Formation dispensée aux employés sur le travail forcé et le travail des enfants :

- L'Hôpital Montfort promeut une culture du respect des droits de la personne et des pratiques de travail éthiques dans toute l'organisation;
- L'Hôpital Montfort effectue des formations continues du personnel de l'approvisionnement conjointement avec le service juridique.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.


Mme Marie-Josée Martel
Présidente du conseil d'administration
J'ai le pouvoir de lier l'Hôpital Montfort

Date: 2026-05-28